

Message 09-18

du Conseil communal au Conseil général relatif à la remise en état de la passerelle du ruisseau du Copy

Réf. comptable : 33.501.00

1. Introduction

Suite aux fortes intempéries de ce printemps, les appuis de la passerelle qui permet de franchir le Ruisseau de Copy ont été fortement endommagés. En effet, l'eau a creusé le lit de la rivière sous la souche d'un gros foyard qui s'est abattu, causant d'importants dégâts sur les fondements de la passerelle ainsi qu'aux abords des berges. Depuis le mois de mai 2018, cet accès est fermé.

En collaboration avec le Service de l'environnement (SEn) et sa section des lacs et cours d'eau, le forestier de triage ainsi que le responsable du dicastère, une réflexion a été menée sur les travaux à réaliser pour le réaménagement de ce cheminement pédestre fréquenté et apprécié. Ainsi, plusieurs variantes ont été envisagées, toutes basées sur les considérations suivantes :

- la passerelle en bois actuelle est en bon état ;
- le chemin pédestre doit rester le long de la Gérine ;
- la configuration doit rester la même ;
- l'ouvrage doit être solide et durable dans le temps.

La variante qui s'est imposée et que le Conseil communal vous demande de soutenir est la réalisation d'un enrochement en pierres à la fois servant d'appui à la passerelle et permettant une consolidation des berges. L'ancienne passerelle, en bon état, retrouve sa place sur de nouveaux fondements. Cette variante a l'avantage d'être solide et de ce fait très durable dans le temps. Elle permet par ailleurs de résister aux crues du ruisseau, aux diverses intempéries et au soleil, ce qui la rend adaptée au lieu.

Les aspects techniques de cette variante sont les suivants :

- côté rive droite, enrochement sur 15m
- côté rive gauche, enrochement sur 50m
- 113 tonnes de pierres

Le coût de cette variante s'élève à un total TTC de Fr. 58'400.-.

Cette variante a été préférée à une solution prévoyant un déplacement de la passerelle en amont pour bénéficier d'un franchissement plus étroit, ce qui aurait éloigné considérablement les randonneurs du lit de la Gérine et fait perdre au sentier son cours apprécié. La volonté du Conseil communal est de permettre la continuité de ce parcours fréquenté et le cheminement en boucle sur les deux rives de la Gérine. Quant à l'option d'aménager des appuis en bois, elle se révèle moins adaptée au lieu en raison de l'humidité et des crues qui ne manqueraient pas de provoquer une détérioration rapide des aménagements.

Il est par ailleurs à relever que la variante retenue a la préférence de la section des lacs et cours d'eau.

A noter enfin que le Conseil communal, par souci de transparence, a choisi de présenter ce message d'investissement au Conseil général plutôt que de recourir au compte de fonctionnement pour le remplacement d'un équipement existant.



2. Objectifs

L'objectif de ces travaux est de rétablir le cheminement piétonnier le long de la Gérine en garantissant une solution durable. D'un point de vue financier, cette durabilité est également profitable puisqu'elle réduit considérablement le risque de devoir procéder à de nouveaux travaux suite à des intempéries qui ne manqueront pas de se reproduire. La volonté du Conseil communal est de permettre la continuité du chemin sans s'éloigner des berges et en réalisant les travaux les plus adaptés à la configuration des lieux. Dès lors et pour l'ensemble de ces raisons, sur recommandation du Dicastère ainsi que de la section de l'édilité, le Conseil communal vous propose d'accepter le crédit d'investissement pour ces travaux d'aménagement.

3. Implications financières

3.1 Plan de financement

Coût du projet

Coût brut estimé	Fr.	58'400.00
Subventions attendues	Fr.	-
Taxes de raccordement prévues	Fr.	-
Participations de tiers	Fr.	-
Montant net à charge de la commune	Fr.	58'400.00

Couverture de la dépense

Cette dépense sera financée par - un emprunt	Fr.	58'400.00
---	-----	-----------

3.2 Charges de fonctionnement

	Taux		
Intérêts passifs sur crédit ou emprunt	1.5%	Fr.	876.00
Amortissement annuel minimal	4%	Fr.	2'336.00
Frais d'exploitation supplémentaires		Fr.	-
Montant net des charges de fonctionnement		Fr.	3'212.00

4. Décision

Le Conseil général doit se prononcer sur l'autorisation de dépenser le montant de Fr. 58'400.- et de couvrir cette dépense par l'emprunt, pour la remise en état de la passerelle du ruisseau du Copy.

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cette dépense et l'emprunt correspondant. Cette décision est soumise au droit de référendum facultatif, selon l'article 52 LCo.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic

Le Secrétaire

Jean-Pierre HELBLING

Nicolas GEX